



Charte d'écotourisme en Vallée Vézère

Agissons ensemble pour un tourisme durable

Dossier de candidature

Novembre 2019

Fiche de candidature

Tous les champs sont à renseigner.

Cette fiche doit être accompagnée de la grille d'autodiagnostic des pages 9 et 10 plus loin.

Identité du candidat

Nom du site : _____ Adresse : _____
Téléphone : _____ Mail : _____
Contact de la personne de votre équipe en charge du suivi de la charte : _____

Secteur d'activités :

- | | | |
|--|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Hébergement | <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Site de visite | <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Restauration |
| <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Activité de loisirs | <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Terroir | <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Artisanat |
| <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Autre _____ | <input checked="" type="checkbox"/> |

Nombre de salariés en ETP (équivalent temps plein) : hors saison : ____ haute saison : ____
Proposez-vous un service de restauration? Si oui, précisez: petit-déjeuner, déjeuner, dîner, à emporter... : _____

Etes-vous déjà engagé dans une démarche de labellisation (qualité, environnement, autre) ?

Oui, précisez laquelle : _____ Non

Aujourd'hui, avez-vous des pratiques éco-responsables au sein de votre entreprise? Si oui, pouvez-vous citer quelques exemples?

Expression libre

Afin de vous connaître davantage, pouvez-vous nous dire quelques mots sur vos engagements et vos convictions sur la préservation de la Vallée de la Vézère ?

Fiche d'autoévaluation

Je joins à mon dossier la fiche d'autoévaluation complétée.

Frais d'audit et de participation aux outils de communication

Après l'audit, je m'engage à payer la cotisation pour la durée de validité (2 ans) de mon adhésion :
chambre d'hôte (particulier) et professionnel de 0 à 2 ETP : 50 €
professionnel 3 à 10 ETP : 100 €
professionnel > ETP : 200 €

Date

Signature et tampon _____

Fiche + autodiagnostic à compléter et à envoyer à :
Nina Lissarrague, Chargée de projet Tourisme Durable, Vallée de la Vézère
☎ 07 87 49 00 39 ✉ nina@lascaux-dordogne.com

Référentiel : liste des critères



Nota : tous les critères sont obligatoires, mais certains peuvent ne pas s'appliquer à tous les prestataires touristiques

Thème	N°	Critère	Descriptif	Preuves à présenter lors de l'audit / Explications
Ecolabels	1	Connaître les différents écolabels	L'équipe permanente du prestataire touristique connaît les principaux écolabels recommandés par l'ADEME qui peuvent s'appliquer à ses activités.	Afin de pouvoir distinguer les vrais écolabels des faux, le demandeur doit avoir pris connaissance des principaux écolabels à l'aide de l'outil en ligne « Les 100 labels recommandés par l'ADEME » : https://www.ademe.fr/labels-environnementaux Il apporte la preuve qu'il a sensibilisé son personnel permanent aux écolabels, par exemple en présentant une liste d'émergement.
	2	Suivi mensuel des consommations d'énergie	Le prestataire touristique met en place un tableau de suivi des consommations d'énergies utilisées par le site, effectue un relevé mensuel et analyse l'évolution de ses consommations.	Le demandeur montre lors de l'audit son tableau de suivi renseigné. <i>Les énergies visées sont : gaz, électricité, fioul, bois, énergie renouvelable, carburant véhicules.</i> <i>Un exemple est donné en page 11.</i>
	3	Eclairage économe	Remplacer les ampoules hors d'usage au fur et à mesure par des éclairages LED ou des ampoules basse consommation de classe énergétique A ou meilleure. Favoriser l'éclairage piloté par des détecteurs de présence.	Le demandeur montre : - les ampoules utilisées et explique celles envisagées pour le futur, - les détecteurs de présence déjà installés et ceux envisagés pour le futur. <i>Des informations récentes sont disponibles dans le guide « Choisir son éclairage » de l'ADEME : www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/guide-pratique-choisir-son-eclairage.pdf</i>
	4	Limiters la consommation d'énergie	- Les appareils réfrigérés sont installés hors zone d'impact des sources de chaleur et ne sont pas placés dans un endroit ensoleillé. - Lors des renouvellements d'appareils hors d'usage ou lors d'un nouvel achat, le prestataire touristique achète des appareils basse consommation. - Au moins une action du programme environnemental (critère 23) concerne l'énergie.	Le demandeur montre lors de l'audit l'emplacement des appareils réfrigérés et explique la classe énergétique de ses appareils. Il montre les preuves disponibles, ainsi que le plan d'actions du critère 23. <i>Les appareils de basse consommation énergétique sont : - classe énergétique A+ ou meilleur, - Ecolabel européen, - EnergyStar (pour les appareils informatiques, écrans télé...).</i>

Thème	N°	Critère	Descriptif	Preuves à présenter lors de l'audit / Explications
	5	Déplacements alternatifs / actifs	Le prestataire touristique : - communique sur l'accessibilité du lieu en transports en commun, à pied, à cheval, à vélo, en co-voiturage ; - propose un parking vélo.	Le demandeur fournit des exemples de communication sur les déplacements doux et montre le parking vélo lors de l'audit. <i>Exemple : depuis votre site web, vous pouvez ajouter des liens internet suivants:</i> - « La Dordogne sans pétrole » http://rando.dordogne.fr/?page_id=2279 - www.roadnjoy.com/ : propose de covoiturer pour se rendre sur des lieux de visites et d'activités de loisirs
Eau	6	Suivi mensuel des consommations d'eau	Le prestataire touristique met en place un tableau de suivi des consommations d'eau, effectuée un relevé au moins mensuel et analyse l'évolution de ses consommations.	Le demandeur montre lors de l'audit son tableau de suivi renseigné. <i>Un exemple de tableau de suivi est donné en page 11.</i>
	7	Limiter le débit des robinets et des douches	- Le débit des robinets des sanitaires et des lave-mains ne dépasse pas 4,5 L/min. - Le débit des douches ne dépasse pas 10 L/min.	Le demandeur vérifie le débit de tous les robinets et installe, en cas de besoin des mousseurs sur tous les robinets et des limiteurs de débit sur les douches. Il fournit un tableau avec les débits mesurés. <i>Les robinets destinés à remplir des récipients ne sont pas concernés (plonge, baignoire, seaux...).</i>
	8	Economiser l'eau potable	- Le personnel a été sensibilisé à la recherche régulière des fuites - En plus des critères 7 et 8, le prestataire touristique met en œuvre au moins une action supplémentaire pour économiser l'eau potable. - Les hébergements communiquent sur la gestion raisonnée du nettoyage du linge.	Le demandeur explique comment le personnel a été sensibilisé et explique ses actions d'économies d'eau potable. <i>Exemples : Récupérer et réutiliser l'eau de pluie (jardin et toilette), pailler le jardin pour arroser moins, chasses d'eau double-flux 3 l/6l, toilettes sèches</i> Les hébergements montrent la communication prévue pour le linge.
Déchets	9	Réduction des déchets	Pour limiter la production de déchets, le prestataire touristique : - utilise autant que possible des produits rechargeables (piles, cartouches) ou consignés (bouteilles...) et évite les monodoses (produits d'accueil, sauces...);	Le demandeur explique lors de l'audit comment il limite la production de déchets et montre les actions correspondantes.

Thème	N°	Critère	Descriptif	Preuves à présenter lors de l'audit / Explications
			<ul style="list-style-type: none"> - ne propose pas systématiquement des sacs de caisse et incite les clients à utiliser leur cabas. <p>S'il utilise de la vaisselle à usage unique, il :</p> <ul style="list-style-type: none"> - emploi uniquement de la vaisselle compostable ou réutilisable par le client (en bois, carton, bambou ou label NF EN13432) - incite les clients à amener leur vaisselle lavable. 	
	10	Tri des déchets	<ul style="list-style-type: none"> - Les déchets sont triés par le personnel et les consignes de tri sont affichées. - Des poubelles de tri sont à disposition des clients (si concerné). - Le prestataire sensibilise les clients à ne pas abandonner ses déchets dans la nature (si concerné). 	<p>Le demandeur détaille les différents types de déchets triés sur site et leur destination. Il montre les poubelles de tri lors de l'audit.</p> <p><i>Pour aller plus loin, consultez le guide ADEME :</i> www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/guide-pratique-que-faire-dechets.pdf</p>
	11	Valorisation des déchets verts et organiques	<ul style="list-style-type: none"> - Le prestataire touristique valorise ou fait valoriser ses déchets verts et organiques. - Le brûlage est interdit. 	<p>Le demandeur explique la gestion de ces déchets. Les modes de valorisation envisageables sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déchets organiques (=restes de cuisine et de repas) : compostage ou méthanisation, - Pains & déchets végétaux : compostage, méthanisation ou animaux, - Déchets verts : mulching, compostage, paillage, méthanisation, bois de chauffage. <p><i>Pour aller plus loin, consultez le guide ADEME :</i> http://ademe.typepad.fr/files/guide_ademe_compostage_domestique.pdf</p>
Achats	12	Papier responsable	<p>Présence d'un écolabel sur au moins 2 types de papiers utilisés par le prestataire touristique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - types de papier : hygiénique / absorbant / de bureau / imprimé / enveloppes. 	<p>Le demandeur fournit les preuves suivantes lors de l'audit : factures d'achat, photos ou emballages.</p> <p><i>Les labels acceptés sont ceux de la rubrique "Papeterie & Fournitures" du guide web ADEME (critère 1).</i></p>

Thème	N°	Critère	Descriptif	Preuves à présenter lors de l'audit / Explications
	13	Achats locaux	Le prestataire touristique utilise en interne et dans sa boutique plusieurs produits d'origine locale (fournisseur < 100 km) et il le fait savoir par une communication adaptée (affichage sur place, internet...).	Le demandeur montre les exemples et donne les noms de ses fournisseurs locaux lors de l'audit.
	14	Communication responsable	Pour les dépliants de promotion / flyers / brochures, le prestataire touristique fait appel à un imprimeur ayant obtenu le label Imprim'Vert®.	Le demandeur fournit l'adresse de son imprimeur ainsi qu'une preuve de sa labélisation. <i>La liste des imprimeurs labellisés est disponible sur : www.imprimvert.fr / rubrique Annuaire imprimeurs.</i>
Produits chimiques	15	Produits d'entretien / de toilette éco-labellisés	Le prestataire touristique utilise au moins 2 produits écolabellisés de la liste ci-dessous : a. détergents vaisselle main, b. détergents lave-vaisselle, c. détergents textiles, d. nettoyeurs universels, e. détergents pour sanitaires, f. savons et shampoings.	Le demandeur montre les produits utilisés qui affichent le label écologique. <i>Les labels acceptés sont ceux des rubriques "Hygiène & beauté" et "Entretien & Nettoyage" du guide web ADEME (critère 1).</i>
	16	Mettre en œuvre des pratiques « alternatives »	Le prestataire touristique met en œuvre des pratiques alternatives pour le nettoyage et l'entretien.	Le demandeur explique les techniques alternatives mises en œuvre et montre ses exemples. <i>Exemples : emploi de chiffons microfibrés, de vinaigre, de savon noir, de citron, d'eau ou de vapeur d'eau ou d'autres types de nettoyage ayant les mêmes effets.</i> Pour cela, le demandeur peut s'inspirer de l'opération « Ménage sain » de la Communauté de Commune de la Vallée de l'Homme, (contacter le service développement territorial de la CCVH) et / ou du guide Raffa, le Grand Ménage : http://raffa.grandmenage.info/public/pdf/version-ecran-prud.pdf
	17	Réduire l'usage de produits dangereux pour l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Les pictogrammes des produits dangereux et leur signification sont connus et compris. - L'utilisation des désinfectants est raisonnée et limitée au maximum. - L'entretien des espaces verts se fait sans produits phytosanitaires chimiques. 	<p>L'explicatif des pictogrammes de dangers est disponible ici : http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%204406</p> <p>Le demandeur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - fournit la liste des désinfectants utilisés (= produit bactéricide) et explique la manière de sensibiliser le personnel ; - explique le mode d'entretien des espaces verts. <p><i>Pour aller plus loin consultez :</i> <i>Le site internet https://www.jardiner-autrement.fr/</i> <i>Le guide d'achat de l'ADEME "Moins de produits toxiques" https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/guide-pratique-moins-produits-toxiques.pdf</i></p>

Thème	N°	Critère	Descriptif	Preuves à présenter lors de l'audit / Explications
Alimentation	18	Cuisine « responsable »	<ul style="list-style-type: none"> - Le prestataire touristique utilise autant que possible des produits locaux, issus de l'agriculture biologique, du commerce équitable, des produits frais et de saison. - Les producteurs locaux sont mis en valeur dans la communication de l'établissement. 	<p>Lors de l'audit, le demandeur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - explique comment il prend en compte ce critère, - montre des exemples. <p><i>Pour aller plus loin, vous pouvez consulter le calendrier des fruits et légumes de saison de l'ADEME :</i> https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/calendrier-fruits-legumes-de-saison.pdf</p>
	19	S'adapter aux nouveaux modes de consommation	<p>Le prestataire touristique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - connaît les particularités des plats végétariens et végétaliens ; - propose au moins 1 plat végétarien et l'identifie visuellement sur la carte des menus et / ou dans la communication de l'établissement. 	<p>Le demandeur fournit la carte de menus qui fait apparaître un plat végétarien ou une autre preuve.</p> <p><i>Un plat végétarien ne comporte pas de chair animale, alors qu'un plat végétalien (ou végan) ne comporte aucun produit d'origine animale (œuf, lait, miel...)</i></p> <p><i>Pour faire connaître votre établissement auprès d'une clientèle :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - végétarienne/végane ou autre alternative : vous pouvez vous référencer gratuitement sur les plateformes www.happycow.net ou vegoresto.fr - végane, vous pouvez commander des autocollants gratuits et vous inscrire sur https://vegoresto.fr/vous-etes-restaurateur
	20	Politique anti-gaspillage	<ul style="list-style-type: none"> - Prévoir des portions raisonnables. - Proposer à la clientèle d'emporter ses restes de repas (alimentation et vin). - Etudier la possibilité de donner les invendus à une association. 	<p>Le demandeur fournit une explication de sa politique anti-gaspillage lors de l'audit.</p> <p><i>Idee pour valoriser vos repas invendus : inscrivez-vous sur l'appli togoodtogo.fr.</i> <i>Le Ministère de l'agroalimentaire met à disposition des restaurateurs la marque nationale gourmetbag.fr ainsi que des explicatifs sur la responsabilité sanitaire.</i></p>
Paysage & Biodiversité	21	Intégration paysagère	<p>Les abords sont propres.</p> <p>Pour tout projet de travaux dans le futur, le site s'engage à consulter le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) 24.</p>	<p>Le demandeur explique comment ce critère est pris en compte.</p> <p>Contact CAUE 24 : http://cauedordogne.com/</p>
	22	Relais du patrimoine local	<ul style="list-style-type: none"> - Le personnel est disponible pour échanger avec les clients sur la biodiversité et / ou les paysages et / ou le patrimoine culturel local. - Des documents sur ce thème sont éventuellement mis à disposition. 	<p>Le demandeur montre lors de l'audit les moyens d'information qui sont fournis.</p>

Thème	N°	Critère	Descriptif	Preuves à présenter lors de l'audit / Explications
Politique environnementale	23	Plan d'actions	Le prestataire touristique formalise et met en œuvre un plan d'actions environnementales. Ce plan est mis à jour au moins tous les 2 ans.	Le demandeur présente lors de l'audit son programme d'actions qui vise une amélioration de ses performances environnementales, pour un ou plusieurs thèmes (eau, énergie, déchets, produits, air...) <i>Un modèle de plan d'actions est présenté en page 12.</i>
	24	Revendiquer l'appartenance au réseau des écoacteurs et le promouvoir	<ul style="list-style-type: none"> - Signer la charte éco-tourisme Vallée Vézère et la mettre en œuvre. - Après signature de la charte : afficher le diplôme dans l'établissement et sur internet. - Communiquer, sur demande des Offices de Tourisme, les informations liées à la mise en œuvre de la Charte, pour des besoins de statistiques. 	Lors du premier audit, le demandeur prend un engagement sur l'honneur en signant la demande d'adhésion à l'écocharte. Lors d'un audit de renouvellement, l'auditeur vérifie que la charte est bien affichée sur place et disponible sur le site internet du demandeur.

Fiche d'auto-diagnostic

Date de l'autodiagnostic : _____

Label professionnels déjà obtenus / envisagés : _____

*Fiche à utiliser par le site touristique avant l'audit, pour tester sa conformité aux critères
Attention, tous les critères sont obligatoires, les non-conformités doivent être traitées avant l'audit*



Thème	N°	Critère	Position actuelle	Notes / inventaire de ce qui reste à faire
Ecolabels	1	Connaître les différents ecolabels	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme <input type="checkbox"/> En cours	
Energie	2	Suivi mensuel des consommations d'énergie	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Non applicable	
	3	Eclairage économe	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Non applicable	
	4	Limiter la consommation d'énergie	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme <input type="checkbox"/> En cours	
	5	Déplacements "doux"	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme <input type="checkbox"/> En cours	
Eau	6	Suivi mensuel des consommations d'eau	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Non applicable	
	7	Limiter le débit des robinets et des douches	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Non applicable	
	8	Economiser l'eau potable	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Non applicable	
Déchets	9	Réduction des déchets	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Non applicable	
	10	Tri des déchets	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme <input type="checkbox"/> En cours	
	11	Valorisation des déchets verts et organiques	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Non applicable	
Achats	12	Papier responsable	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Non applicable	
	13	Achats locaux	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme <input type="checkbox"/> En cours	

Thème	N°	Critère	Position actuelle	Notes / inventaire de ce qui reste à faire
	14	Communication responsable	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Non applicable	
Produits chimiques	15	Produits d'entretien / de toilette éco-labellisés	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Non applicable	
	16	Mettre en œuvre des pratiques « alternatives »	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Non applicable	
	17	Réduire l'usage de produits dangereux pour l'environnement	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme <input type="checkbox"/> En cours	
Alimentation	18	Cuisine « responsable »	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Non applicable	
	19	S'adapter aux nouveaux modes de consommation	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Non applicable	
	20	Politique anti-gaspillage	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Non applicable	
Paysage & Biodiversité	21	Intégration paysagère	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme <input type="checkbox"/> En cours	
	22	Relais du patrimoine local	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme <input type="checkbox"/> En cours	
Politique environnementale	23	Plan d'actions	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme <input type="checkbox"/> En cours	
	24	Revendiquer l'appartenance à la charte et la promouvoir	<input type="checkbox"/> Accord de principe	

Synthèse : Actuellement, le site se positionne de la façon suivante par rapport aux 24 critères de l'écocharte :

Conforme	Non conforme	En cours	Non applicable

Suite de l'autodiagnostic :

-  **Tous les critères sont "conformes" :** Je peux intégrer la charte et rejoindre les éco-acteurs du territoire. J'envoie mon dossier de candidature à la chargée de mission Tourisme Durable pour demander un audit.
-  **Certains critères sont "non conformes" ou "en cours" :** J'ai encore quelques actions à mettre en place pour pouvoir intégrer la charte. Je peux me rapprocher de la chargée de mission Tourisme Durable pour me faire aider.

Critères 2 et 6 : Suivi mensuel des consommations d'énergie et d'eau - modèle

Si vous n'avez pas déjà mis en place des outils pour suivre vos consommations, vous pouvez utiliser le modèle ci-après pour répondre aux critères 2 et 6.

Ce tableau est directement disponible en téléchargement sous format Excel sur le site internet de la charte ou sur demande auprès de l'office de tourisme

2019	Nombre de clients / fréquentation	Energie					Eau			Commentaires, explications
		Electricité	Gaz	Fioul / carburant**	Bois / granulés	Energie renouvelable produite	Réseau public	Source interne	Autre	
Unité	*	<i>kWh</i>	<i>kWh/m³/kg*</i>	<i>litres</i>	<i>stère / kg *</i>	<i>kWh</i>	<i>litres</i>	<i>litres</i>	<i>litres</i>	
Janv.										
Fév.										
Mars										
Avril										
Mai										
Juin										
Juillet										
Août										
Sept.										
Oct.										
Nov.										
Déc.										
Total										

* choisir l'unité adaptée à votre installation

** il s'agit essentiellement du carburant pour le transport des clients (loueurs de canoës etc.)

Critère 23 : Plan d'actions environnementales - modèle

Vous pouvez utiliser cette fiche pour vous aider à formaliser vos idées et projets que vous envisagez d'étudier ou de mettre en œuvre en tant que membre du réseau Ecotourisme Vallée Vézère.

N'ayez pas crainte à y inclure des petites améliorations au quotidien, mais aussi des projets un peu « fous » : ce plan d'actions ne vous oblige pas à réaliser tout ce que vous avez écrit, mais doit pouvoir vous servir d'aide à l'amélioration continue.

En faisant un bilan tous les 1 à 2 ans, vous serez peut-être surpris de constater le nombre d'actions que vous avez pu réaliser !

Date du plan d'actions : _____

Thème (énergie / eau / déchets / achats...) : _____

Action 1 : _____

Echéance visée : cette année l'année prochaine dans 2 ans

Thème (énergie / eau / déchets / achats...) : _____

Action 2 : _____

Echéance visée : cette année l'année prochaine dans 2 ans

Thème (énergie / eau / déchets / achats...) : _____

Action 3 : _____

Echéance visée : cette année l'année prochaine dans 2 ans

Thème (énergie / eau / déchets / achats...) : _____

Action 4 : _____

Echéance visée : cette année l'année prochaine dans 2 ans

...

Exemple :

Thème : Energie

Action : Etudier le surcoût de se fournir en électricité verte par rapport au contrat d'énergie actuel

Echéance visée : cette année l'année prochaine dans 2 ans

Besoin d'aide ? Vos contacts et ressources

Le territoire est engagé, la chargée de mission Tourisme Durable ainsi que vos offices de tourisme se positionnent en chef d'orchestre concernant les démarches environnementales pour le secteur touristique.

La chargée de mission Tourisme Durable a été formée aux 24 critères par un cabinet d'étude en environnement spécialisé dans le tourisme durable. A ce titre, elle peut vous renseigner au sujet de la démarche générale et des critères.

Les conseillères en séjours de vos Offices de Tourisme peuvent également répondre à vos premières interrogations.

Vos contacts

Eco-charte et tourisme durable :



Nina Lissarrague

Chargée de projet Tourisme Durable, Vallée de la Vézère

☎ 07 87 49 00 39 ✉ nina@lascaux-dordogne.com



Informations plus générales sur cette démarche

Communauté de Commune Vallée d l'Homme

Office de tourisme Lascaux - Dordogne
Vallée Vézère
www.lascaux-dordogne.com
✉ contact@lascaux-dordogne.com
☎ 05 53 51 82 60

Communauté de Communes Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort

Office de tourisme Vézère Périgord Noir
www.vezere-perigord.fr
✉ email@vezere-perigord.fr
☎ 05 53 51 82 60

Le site internet www.ecotourisme-vezere.fr

Dans l'espace « acteurs & adhérents », vous retrouverez les ressources suivantes :

- A télécharger :
 - Tableau de suivi des consommations d'énergie et d'eau sous format Excel
 - Exemple de plan d'actions sous format word
- Les guides de l'ADEME suivants :



Ainsi que tous les autres documents et liens mentionnés dans les critères.